

## POLITIQUE DOCUMENTAIRE MD63

### ORIENTATIONS DOCUMENTAIRES 2019-2020

#### *Prioriser les domaines au regard des besoins identifiés.*

En **2019-2020** la Médiathèque départementale du Puy-de-Dôme oriente ses acquisitions de la manière suivante :

- **Jeunesse**, avec le maintien des achats tous domaines et tous supports confondus.
- **Littérature adulte**, avec une poursuite forte de l'offre de **fiction** (Romans français, romans étrangers, romans policiers, romans science-fiction, livres audio, grands caractère et Bande-dessinée).
- **Documentaires adultes moindres et plus ciblées**. Les choix se porteront essentiellement sur la connaissance élémentaire d'un domaine, ce que l'on appelle « **le noyau dur documentaire** ». Ce sont des ouvrages s'adressant au grand public et qui se distinguent par leurs qualités pédagogiques et didactiques. Ils ne nécessitent aucun pré requis et permettent à une personne de se former et d'acquérir les notions fondamentales sur un domaine du savoir. Seront également privilégiés **les documentaires pratiques** concernant la famille, la santé, le jardinage, la cuisine, le bricolage, les loisirs et autres best-sellers relatifs à la vie quotidienne.
- L'acquisition de « **Beaux livres** » sera maintenue, pour étoffer une offre appréciée que les petites bibliothèques ne peuvent souvent pas se permettre.

Dans un souci de **cohérence avec les politiques prioritaires du Conseil Départemental** et dans le cadre de son activité de recommandations bibliographiques, de conseils et de sélections thématiques, la MD souhaite désormais **répondre à une demande croissante de complément documentaire lié à des projets culturels ou sociaux de territoire**.

A cet effet une partie du budget d'acquisition est désormais consacré à la constitution de fonds spécifiques. Ces derniers viendront de fait, étoffer l'offre, cette fois-ci acquise de façon thématique. Dans ce cadre le niveau visé, la diversité des points de vue, le volume et la forme des documents ne s'affirment qu'en fonction de l'ambition du projet et des moyens pouvant y être affectés.

**Le fonds professionnel**, se concentre sur l'actualisation des outils professionnels, le suivi de l'actualité politique et le développement de la lecture publique, l'illustration des débats de

fond (accès à la culture, la médiation, l'évolution du métier...).

Le fonds local est constitué de **tous les documents (tous supports confondus) dont le sujet et UNIQUEMENT le sujet se passe ou traite du Puy de dôme, de l'Allier, de la Haute-Loire et du Cantal + départements limitrophes du Puy de Dôme : Creuse, Corrèze et Loire.**

L'auteur, l'illustrateur ou l'éditeur n'entrent plus du tout en ligne de compte.

**Les règles d'exemplarisation sont identiques à l'ensemble du fonds** La politique de désherbage, comme la politique d'acquisition est liée aux besoins identifiés et aux actualités territoriales.

**En musique**, la priorité concerne la chanson francophone, la musique classique, puis le rock international et la jeunesse. Les achats de musique du monde et de musique afro américaine restent plus à la marge.

**Le choix d'une numérisation mutualisée des collections CD de la MD et de Clermont Auvergne Métropole** doit jeter les bases d'une nouvelle politique de développement des fonds musicaux en bibliothèque, qu'il sera intéressant d'évaluer dans les années à venir.

**En matière de cinéma**, la nécessité de rendre visible la collection suppose que la priorité soit donnée à l'éditorialisation du fonds. Les acquisitions prioriseront un travail autour de la fiction, de façon à rendre le fonds attractif et pertinent. Dans ce domaine plus que tout autre « la médiation » déterminera « l'acquisition ». Les achats de documentaires continueront de garder un lien fort avec la collection de documentaires imprimée. A ce titre, la profondeur de l'information sera davantage recherchée.

**Les ressources numériques** de cinéma, musique, autoformation, e-book, albums jeunesse s'étoffe d'une offre de presse. Très dépendante de l'offre des fournisseurs, la politique documentaire s'affine dans le temps, elle est envisagée comme un complément à l'offre physique en termes de contenus. 15 % du budget est consacré aux ressources numériques.

**Les supports de médiation désormais** intégrés à la politique documentaire globale de la MD sont dans leur conception à la charge de ***l'ensemble des responsables documentaires***. Ils correspondent aux projets de médiation identifiés sur les territoires. L'ensemble des supports font l'objet d'un suivi, d'un désherbage et d'un renouvellement qui revient au responsable documentaire dont le domaine s'apparente au contenu et/ou à la tranche d'âge déterminée. Les supports à visée scientifique et/ou numérique sont gérés par l'agent chargé de la médiation numérique. Les contenus des supports de médiation sont pour leur majorité un soutien à l'animation jeunesse mise en œuvre dans les bibliothèques du territoire. **L'offre classique permettant la mise en scène de la lecture** (Raconte-Tapis ; Kamishibaï ; Marottes...) est complétée par des **malles thématiques** (Musique ; Littérature non-sexiste...) et **des ludo-malles**. Plus récemment le souhait d'accompagner les bibliothèques sur un **axe scientifique et numérique** a permis d'étoffer les propositions de

supports de médiation (malle bidouille, réalité augmentée, stop-motion, mais aussi matériel numérique ( I-pad, liseuses, casques de réalité augmentée etc...).

La constitution d'un support de médiation peut également être **la concrétisation d'un souhait de valorisation d'un domaine**, mais aussi **le produit d'un partenariat** avec une ou plusieurs bibliothèques dans le cadre d'un projet de territoire. Dans ce cas le public jeunesse n'est plus le seul visé.

Tous les supports de médiation sont accompagnés d'un livret pédagogique permettant sa prise en main.

Si tous les responsables documentaires sont impliqués selon leurs domaines et les projets en cours dans la constitution et le suivi des supports de médiation, **leur mise à disposition est confiée à un agent en particulier** qui organise les réservations, prêts aux bibliothèques, retours- vérifications et organisation des dessertes. Ce dernier en collaboration avec les responsables documentaires, alerte sur la nécessité de renouvellement d'un support au regard de son état physique, mais aussi de son taux de rotation. Il doit à cet égard, utiliser les outils statistiques mis à sa disposition.

### ***Considérer la médiation comme plus-value documentaire***

Il s'agit pour la Md d'amplifier la logique d'hybridation des contenus documentaires.

Aucune sélection ne devrait être faite sans en avoir pensé la médiation en direction des publics. La fonction de sélections de contenus physiques ou numériques est subordonnée à l'activité de médiation. Le travail de sélection documentaire opéré en amont n'a de sens et d'efficacité que s'il vient compléter intelligemment les ressources existantes, mais aussi s'inscrire dans un processus dynamique d'action médiatrice.

Si le développement d'une desserte à la carte s'apparente en premier lieu à une politique de satisfaction des demandes documentaires, **la plus-value de la Md doit résider dans l'offre de médiation**. Cette offre toujours encyclopédique prend la forme d'activités de conseils, recommandations, accompagnements bibliographiques thématiques etc...et ne réside plus dans l'unique mise à disposition de documents physiques ou numériques. Ces activités à l'égal de la desserte sont entendues comme des réponses immédiates. Elles doivent satisfaire à la fois, les besoins des usagers (Bibliothécaires du réseau et lecteurs) et la nécessité de rendre efficiente notre collection dans un contexte budgétaire « serré ».

**Christèle Bonny -Janvier 2019**